

## Qualifier les Zones d'Activité Économique du Vallespir : charte d'engagement réciproque

entre :

- . la Communauté de Communes du Vallespir,
- . les entreprises des zones d'activité économique du Vallespir et les propriétaires-bailleurs des parcelles exploitées,
- . les associations des entreprises installées sur les zones d'activité économique du Vallespir,

... il est convenu ce qui suit :

### 1 – PRINCIPE :

#### **Les zones d'activité économique constituent des espaces privilégiés de développement économique.**

Les entreprises y trouvent du foncier adapté, des partenaires économiques, une accessibilité optimale et une bonne visibilité. L'importance de ces espaces a été reconnue par les élus locaux qui, au travers de la stratégie communautaire de développement économique pour 2013 à 2020, ont priorisé la requalification et l'extension des 5 zones d'activités du Vallespir. Par ailleurs, le schéma départemental stratégique des zones d'activité économiques confirme l'attachement des élus du Conseil général à ces espaces.

La Communauté de Communes du Vallespir, en tant que gestionnaire des zones d'activités, met en œuvre un programme de requalification pluriannuel au financement duquel souhaite participer le Conseil général des Pyrénées-Orientales. Ce programme porte sur la voirie et les trottoirs (réfection), les espaces de stationnement, les espaces verts (plantation, choix des essences, entretien), la signalétique, l'éclairage public ou encore le mobilier urbain... La programmation des travaux, soumise à l'expertise des associations de zones, respecte les principes généraux de qualité, de durabilité, d'innovation et de performance.

L'ensemble des travaux contribuera à améliorer la qualité de vie professionnelle dans ces espaces et à leur donner une image plus professionnelle et plus attractive. Le pari est que le développement des entreprises existantes et l'installation de nouvelles entreprises seront améliorés par de meilleures conditions d'exercice de leurs activités.

Si l'intervention publique sur les espaces publics est capitale, une intervention sur les espaces privés s'avère pourtant tout aussi indispensable pour en assurer l'homogénéité et l'efficacité.

### 2 – OBJET DE LA CHARTE :

La présente charte d'engagement mutuel vise à établir les modalités d'une action concertée publique / privée afin d'améliorer l'image générale des zones d'activité, dans l'intérêt de chacun des signataires.

Le principe général de la concertation est retenu pour définir les actions à engager.

À cette fin, les signataires s'engagent à mener à bien les actions retenues dans la charte et celles qui seront décidées lors de toute consultation ultérieure et respectant la présente charte.

### 3 – DURÉE DE LA CHARTE :

La présente charte est valable de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2020.

## 4 – CONTENU DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

### Engagements de la Communauté de Communes du Vallespir :

#### ANIMATION & STRATÉGIE

- ✓ Animer le comité de pilotage de gestion des ZAE avec les partenaires techniques et mettre en œuvre les projets qui ressortent de ses compétences
- ✓ Systématiser la concertation avec les associations de zones et animer la réflexion pour la requalification des ZAE et notamment :
  - les travaux d'aménagement des ZAE
  - les projets d'aménagements de lotissements artisanaux et commerciaux
  - une charte paysagère sur les ZAE
  - les entrées de ZAE
  - la maîtrise de l'utilisation des parcelles en accord avec la destination des zones
  - le stationnement
- ✓ Proposer un modèle de programme individualisé d'engagement des entreprises respectant la présente charte

#### ENTRETIEN, INVESTISSEMENT & TRAVAUX

- ✓ Faire porter les travaux et aménagements de requalification des ZAE sur :
  - l'entretien et l'amélioration des voies de circulation
  - l'entretien et l'embellissement des espaces publics par végétalisation
  - l'entretien et l'amélioration des réseaux (pluvial, eaux usées, électriques...)
  - l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public
  - la mise à disposition des entreprises d'une signalétique moderne et efficace
  - la collecte des déchets
- ✓ Prendre en compte systématiquement les principes généraux du développement durable ainsi que les préconisations du Conseil général en matière de requalification des ZAE
- ✓ Allouer un budget annuel spécifique à la requalification des ZAE
- ✓ Répondre rapidement aux sollicitations relatives aux dysfonctionnements signalés sur les ZAE

#### INFORMATION & PROMOTION

- ✓ Informer, en concertation avec les associations de zones, sur les aménagements prévus sur les ZAE
- ✓ Promouvoir la présente charte auprès des entreprises des ZAE et des nouveaux arrivants
- ✓ Dresser à intervalles réguliers un état des améliorations apportées aux ZAE

## **Engagements des entreprises des ZAE et des propriétaires-bailleurs :**

### **ANIMATION & STRATÉGIE**

- ✓ Suivre les réflexions et les travaux du comité de pilotage des ZAE
- ✓ Participer par le biais de leur association d'entreprises à toutes les réflexions portant sur la requalification des ZAE

### **ENTRETIEN & TRAVAUX**

- ✓ Souscrire le cas échéant à un programme individualisé de requalification
- ✓ Entretien et rendre attractifs les bâtiments professionnels (toitures, murets, grillages...) et leurs abords
- ✓ Supprimer toutes espèces de nuisances, notamment les dépôts sauvages par camouflage végétalisé ou par des aménagement de bonne qualité visuelle adaptée à la destination et à l'image de la ZAE, le stationnement non réglementaire de véhicules...
- ✓ Respecter les préconisations de la charte paysagère et de requalification des ZAE du Conseil général
- ✓ Ôter les pancartes, enseignes et panneaux directionnels sauvages
- ✓ Gérer les poubelles et la production de déchets en valorisant au mieux les filières vertueuses mises en place par les partenaires publics ou privés

### **INFORMATION & PROMOTION**

- ✓ Contribuer à tous les niveaux à la présentation et la valorisation des ZAE
- ✓ Utiliser leur réseau professionnel pour promouvoir les ZAE
- ✓ Uniformiser l'appellation du site sur les documents commerciaux
- ✓ Informer la Communauté de Communes, le cas échéant par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de tout dysfonctionnement observable sur la ZAE

## **Engagement des associations d'entreprises :**

### **ANIMATION & STRATÉGIE**

- ✓ Participer aux comités de pilotage des ZAE et mettre en œuvre les projets qui ressortent de leur statuts
- ✓ Participer à toutes les réflexion portant sur la requalification des ZAE
- ✓ Inciter les entreprises adhérentes au respect des préconisations de la présente charte
- ✓ Inciter à la mise en place des services permettant d'améliorer la qualité de vie des entreprises et l'image des ZAE

### **ENTRETIEN & TRAVAUX**

- ✓ Faciliter le respect de la présente charte par la mutualisation de certains services

### **INFORMATION & PROMOTION**

- ✓ Contribuer à tous les niveaux à la présentation et la valorisation des ZAE, notamment sur Internet
- ✓ Utiliser leur réseau professionnel pour promouvoir les ZAE
- ✓ Uniformiser l'appellation du site sur les documents officiels
- ✓ Informer la Communauté de Communes, le cas échéant par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de tout dysfonctionnement observable sur la ZAE

### SIGNATURES :

Pour la Communauté de communes du Vallespir	Pour le Groupement des entreprises de Tech Oulrich	Pour l'Union des commerçants et artisans du Boulou
<b>SIGNÉ</b>	<b>SIGNÉ</b>	
Céret, le : <b>02/06/2014</b>	Céret, le : <b>02/06/2014</b>	Le Boulou, le :

4/6

### Les entreprises et propriétaires-bailleurs signataires [1] : nom ou raison sociale, date et signature

Signatures en cours